



Demande de compléments

Par **ZozoCharenton**, le **06/03/2020** à **19:19**

Bonjour à tous et à toutes,

Je viens de déposer plainte il y'a peu pour abus de faiblesse et abus de confiance envers une femme qui m'a aussi forcé à prendre un médicament soumis à prescription médicale sécurisé (*modéré, nom interdits*). Les compléments de plainte ont été enregistrés et depuis mon avocate viens de prendre les choses en mains.

Je voulais savoir ce qu'était un complément de plainte avec citation auprès du procureur de la république?

Par ailleurs, étant donné que j'ai fait un signalement auprès du centre de pharmacovigilance d'île de france pour les effets secondaires sur conseil de mon médecin généraliste et de ma psychiatre, quels autres éléments médicaux peuvent convaincre un magistrat de l'existence d'un abus de faiblesse avec perte de discernement tout en étant sous l'emprise d'une femme qui connaissait mon handicap?

Merci pour vos réponses.

Cordialement,

Par **youris**, le **06/03/2020** à **19:49**

bonjour,

dans votre situation, je vous conseille d'envisager de vous faire placer sous une mesure de protection de majeurs incapables.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155>

salutations

Par **ZozoCharenton**, le **08/03/2020** à **14:29**

Cher Youris,

Après renseignements, le fait d'être majeur protégé est incompatible avec l'exercice d'un emploi public en raison de la perte de droits civiques.

PAR ailleurs au vu du peu de discernement des médecins agréées, le risque serait que je perde mon emploi et ça il n'en est pas question.

Vous n'avez par contre pas répondu à ma première question à savoir ce qu'était un complément de plainte adressé au procureur de la république?

Par **jodelariege**, le **08/03/2020** à **17:27**

bonjour

au vu de votre message je suis du meme avis que youris: vous pourriez grandement bénéficier d'une mesure de protection de majeur incapable car vous dites vous meme que vous etes sous l'emprise d'une femme ,qui vous a obligé à prendre un médicament (comment vous a t elle obligé? sous la menace?)

vous parlez aussi de perte de discernement sous l'emprise de ette femme :tout cela nous incite donc à vous conseiller la mise sous protection

votre avocat pourra vous répondre quant au complément de plainte..nous ne pouvons pas savoir ce qui il ya dedans ... seul votre avocat le sait

Par **ZozoCharenton**, le **09/03/2020** à **21:55**

Bonsoir,

J'étais sous l'emprise d'une femme qui avait non seulement parfaite connaissance de mon handicap mais aussi parfaite connaissance des caracteristiques de ce médicament et notamment de ses effets sur l'altération du discernement, la survenue de pensées monomaniaques ,de troubles cardiovasculaires. La maltraitance était d'ordre psychologique.

C'est pour ça que je vois demain matin un cardio logue avec la copie du signalement au centre de pharmacovigilance d'île de france.

La meilleure protection me concernant c'est d'avoir plus de gardes fous pour que ce genre de situations ne revienne.

Bonne soirée